



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fêtes foraines

Question écrite n° 121342

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la délocalisation des fêtes foraines, voire la suppression ou encore la perspective d'écourter leur durée. En effet, selon le syndicat, une pratique tendrait à se répandre qui consisterait, pour certains élus locaux, à décider du jour au lendemain de déplacer, d'écourter ou même de supprimer les fêtes foraines traditionnelles inscrites au calendrier, sans avoir au préalable consulté et informé les organismes professionnels. Le souhait de la plupart des forains serait de remettre en place la loi « Royer » afin de favoriser l'ouverture du dialogue avec les maires et les préfets des départements et de pallier la suppression de la fête votive. Du fait de leur contribution à l'animation et aux richesses locales, une simplification des procédures pour les forains et une réouverture du dialogue seraient utiles et justes. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions afin de remettre en place le dialogue entre les maires, les préfets et les forains.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121342

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3076